



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2023 DJS 73 DDCT DAC DSOL Subventions (241.000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse sur son territoire. Ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

La jeunesse se caractérise par une période d'acquisition progressive de l'autonomie dans laquelle l'insertion sociale et professionnelle tient une place centrale. L'accès à l'emploi et la lutte contre le chômage occupent une place prépondérante dans les politiques publiques depuis de nombreuses années. Les jeunes pâtissent fortement des difficultés d'accès au marché du travail et sont confronté·e·s à des freins périphériques à l'emploi comme la question de la mobilité qui peut être une réelle barrière à l'entrée dans la vie active.

L'insertion professionnelle est un processus qui vise à permettre aux individus et notamment aux jeunes, d'entrer sur le marché du travail dans des conditions favorables. Face aux changements du marché de l'emploi et aux évolutions des attentes des jeunes, particulièrement notables après la crise sanitaire, il est important d'agir sur l'épanouissement et la mobilité des jeunes afin d'ouvrir le champ des possibles, en proposant des solutions innovantes et des alternatives en matière d'emploi et de parcours. Ces démarches visent à renforcer le « pouvoir d'agir » de la jeunesse pour qu'elle prenne davantage conscience de ses capacités et lui permette d'identifier les différentes opportunités dans la construction de son parcours professionnel.

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 55 associations, dont 48 intervenant dans les quartiers des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements, et 7 s'adressant à l'ensemble des jeunes Parisien·ne·s de 13 à 30 ans. En outre, la détermination du montant des subventions est proposée en considération de la réalisation

des objectifs de la convention, du nombre de jeunes inscrit.e.s, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien.ne.s.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- à l'association **Aires 10** (10^{ème}), une subvention de 4.000 euros pour son projet « Accueil Jeunes ». Le centre social Aires 10 accompagne de longue date des jeunes au sein de ses activités. Le projet « Accueil Jeunes » vise à être un lieu ressource des dispositifs permettant de répondre aux questions et besoins des jeunes de 15 à 25 ans sur des thématiques visant leur autonomie tel que le montage de projet, le départ en vacances, l'accès au logement et les questions de santé ;
- à l'association **Cage Projets** (10^{ème}), une subvention de 2.000 euros pour son projet « Présentation des métiers de l'audiovisuel » par des professionnels auprès d'un groupe de jeunes qui réalise, avec l'association, des web reportages et courts métrages ;
- à l'association **Jeunesse de Saint Vincent de Paul** (10^{ème}), une subvention de 2.000 euros pour son projet « Accompagnement pour la réussite professionnelle globale des jeunes » destiné à responsabiliser les adolescent.e.s en les impliquant dans des projets formateurs intégrant une dimension bénévole. Cette démarche donne aux jeunes la possibilité de se projeter dans l'avenir et favorise leur estime de soi en vue de leur insertion professionnelle ;
- à l'association **Le Pari's des Faubourgs** (10^{ème}), une subvention global d'un montant de 3.000 euros pour ses projets « Jeunesse au Carré » (1.000 euros) et « Job au Carré (accompagner l'insertion des jeunes du 10ème arrondissement) » (2.000 euros). Le 1^{er} projet vise une cinquantaine de jeunes du quartier des Portes (10ème). Les actions proposées permettent de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes et leur implication dans la vie de la Cité. Le second projet a pour objectifs de favoriser la découverte de différents champs professionnels par la réalisation d'interviews, d'accompagner l'autonomie des pré-adolescent.e.s et adolescent.e.s dans la réalisation de projets dans un dispositif d'autofinancement interne grâce à des petits jobs dédommagés en monnaie locale pour les 11-16 ans et de permettre des premières expériences professionnelles et accompagner la découverte des métiers de l'animation pour les 16-25 ans grâce à des petits CDD.
- à l'association **Ngamb'Art** (10^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « La Fabrique d'un coup de pouce – Redynamiser le quartier, ne plus l'associer à une zone de non droit, encourager les jeunes à la scolarisation via des activités artistiques » et associer les familles sur les questions d'éducation et de civisme des jeunes ;

- à l'association **Quai de Jemmapes X (Q.D.J.X)** (10^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Découverte du monde et des métiers de l'art pour les jeunes collégien.ne.s du 10^{ème} ». Ce projet vise à faire découvrir le monde et les métiers de l'art et à stimuler la créativité des jeunes habitants du 10^{ème} arrondissement ;
- à l'association **13 Pour Tous** (13^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Pause toi là ». Ce projet est destiné chaque année à une centaine de jeunes de 13 à 30 ans du 13^{ème} arrondissement. Ils bénéficient d'un accueil hebdomadaire (ateliers d'écriture, de jeux, de théâtre) et d'une soirée mensuelle (dîner littéraire, d'une soirée débat, d'un ciné-club ou d'un repas) dans un espace convivial favorisant les échanges. Les jeunes sont amenés à se responsabiliser et à s'impliquer dans l'élaboration des projets et dans la gestion même du lieu ;
- à l'Association **Jeunesse Éducation (AJE Paris)** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Remobilisation et construction du projet professionnel pour les jeunes » dans le 14^{ème} arrondissement. Celui-ci vise à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi de jeunes du 14^{ème} connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et à renforcer leur confiance en soi et leur acquisition des codes sociaux et professionnels ;
- à l'Association **pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO** (91300 Massy), qui propose des accompagnements psychologiques, sociaux et juridiques aux Parisien.ne.s les plus fragiles, une subvention d'un montant de 5.000 euros, dans le cadre de son projet « Accès au droit et insertion » : l'association propose au Centre social Maurice Noguès et à l'EPJ le Miroir des permanences d'accès aux droits aux jeunes du 14^{ème} arrondissement, afin de les informer de leurs droits et obligations et leurs effets dans le cadre social, familial et professionnel ;
- à l'association **Dixlesic and Co** (14^{ème}), une subvention globale de 7.500 euros, dont 3.000 euros au titre de la jeunesse (DJS-SDJ) pour son projet « C'est vraiment Moi- Mon CV vidéo – Un formidable support pour me présenter et définir mon projet professionnel », 1.500 euros au titre de la politique de la ville (DDCT-SPV), 2.000 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif (DDCT-SECA) et 1.000 euros au titre de l'action culturelle (DAC) pour son projet « Ecole de l'Opéra de la Parole : "Court Métrage" Réalisation- création (Pastille H ou libre) ». Dans le cadre de l'Ecole de l'Opéra de la Parole, 15 élèves de 18 à 30 ans sont accompagné.e.s pendant 10 jours, individuellement et collectivement, dans l'objectif de leur permettre de reprendre confiance en eux.elles et de travailler leur projet professionnel grâce à la vidéo, l'éloquence, le théâtre, ou encore l'écriture. Les élèves seront identifié.e.s en lien avec les partenaires locaux, puis accompagné.e.s par l'association sur leur projet de CV Vidéo ;

- à l'association **Le Moulin** (14^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour son action « Accès aux droits et au monde du travail pour les jeunes ». Ce projet a pour objectif de permettre aux jeunes entre 13 et 18 ans de devenir actifs, autonomes et responsables par un soutien et un accompagnement au travers d'ateliers et de forums dans des domaines de l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, au travail ;
- à l'association **Foyer de Grenelle** (15^{ème}), une subvention d'un montant de 5.000 euros, pour son action « Subvention au titre de la jeunesse (13-30) ». Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes vers un processus d'émancipation dans la vie professionnelle et active par le biais d'ateliers composés de plusieurs thématiques dans le domaine de l'emploi ;
- à l'**Association du Centre d'Étude et de Pratique d'Éducation Populaire** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour son action « Récit de soi : orientation et pouvoir d'agir des jeunes » dans le 17^{ème} arrondissement. L'action proposée part du postulat qu'il faut élargir la définition traditionnelle des trois types de savoirs (savoir, savoir-faire et savoir-être) pour intégrer le faire-savoir. Pour accéder à une formation, il est demandé aux jeunes de parler de leur histoire et de leur parcours professionnel, de savoir choisir, se positionner ou encore de se projeter. Les jeunes peuvent ainsi identifier et mobiliser leurs ressources, leurs capacités et compétences au service de leur orientation mais également s'approprier des sujets de société pour accompagner leurs choix de vie ;
- à l'association **Des Jeunes et des Lettres** (6^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Un Tremplin pour l'avenir, parcours responsable de culture et de découverte de l'entreprise » dans le 17^{ème} arrondissement et particulièrement au lycée Balzac. Il s'agit d'aider de jeunes lycéen·ne·s de milieu socio-culturel modeste à combler leur déficit culturel afin qu'ils·elles puissent envisager tous les champs d'études possibles. Pour ce faire, l'association met en place chaque année scolaire un programme culturel suivi par un groupe d'élèves avec notamment des sorties et des participations à des festivals ;
- à l'association **Avenir +** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Raccroche toi à ton orientation » qui visent à réduire les inégalités scolaires par un accompagnement individualisé adapté en étroite collaboration avec les familles et les équipes éducatives. L'association intervient au sein même de l'établissement scolaire pour une plus grande efficacité et visibilité ;
- à l'association **Ecole Normale Sociale** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Accompagnement d'un public précaire à travers des découvertes de métiers » qui permet d'amorcer une dynamique d'insertion professionnelle à destination des jeunes du quartier de la Chapelle-Porte d'Aubervilliers (18^{ème}), marqué par de

nombreuses sorties du système scolaire sans diplôme, et un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes adultes ;

- à l'association **Home Sweet Mômes** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour son projet « Jeunesse d'Orée – Création d'un écosystème local pour la réussite de tout.e.s" qui vise à favoriser la construction de l'orientation, du parcours d'études et de l'insertion professionnelle des jeunes grâce à des modèles locaux inspirants. Ce projet a également pour objectif d'impulser une culture de l'ambition scolaire des jeunes du quartier de la Goutte d'Or et de lutter contre l'autocensure ;
- à l'association **Les Enfants de la Goutte d'Or - EGDO** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son action « Insertion professionnelle ». Par sa connaissance approfondie des publics et sa capacité à accompagner, mobiliser et remobiliser tout au long de la consolidation du projet professionnel, EGDO permet aux jeunes de prendre conscience de leurs capacités et leur propose des solutions innovantes et des alternatives en matière d'emploi et de parcours ;
- à l'association **New Team Records** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Réinsertion de la jeunesse » a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire des lycéen.ne.s de 16 à 20 ans et à favoriser l'insertion professionnelle et l'orientation des jeunes de 20 à 25 ans. Ce projet vise également à lutter contre la fracture numérique et à aider les jeunes dans leurs démarches administratives ;
- à l'association **Salle Saint Bruno** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son action « Réseau de proximité pour l'insertion professionnelle des jeunes » destinée à accompagner les jeunes les plus éloigné.e.s des dispositifs existants, en leur proposant des parcours d'insertion professionnelle, en créant des passerelles entre les acteurs éducatifs locaux et les dispositifs de droit commun ;
- à l'association **Sirius Productions** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour ses actions « projet co-construction-initiation aux métiers de la mode avec un public à dominante féminin en QPV» ayant pour objectifs l'insertion dans le monde professionnel de la mode, la découverte du numérique, l'acquisition de compétences, l'autonomie et le développement personnel tout en valorisant la place des femmes ;
- à l'**Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes (APSAJ)** (18^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Le Point Accueil et Écoute Jeunes » qui propose, dans le 19^{ème} arrondissement, un lieu ouvert et convivial pour répondre au besoin des jeunes d'être entendu.e.s, accompagné.e.s et soutenu.e.s dans leur scolarité, l'accès à la formation et à l'emploi ;

- à l'association **Becomtech** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Jump In Tech – Digital Summer à Paris ». Le projet œuvre pour l'élargissement des perspectives d'orientation, la diversification des choix professionnels en général et plus particulièrement pour l'égalité femmes-hommes dans le secteur de l'information et du numérique ;
- à l'association **Collectif Indépendant de la Résidence Tanger** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros, pour son projet « Contribuer à l'orientation et à l'insertion sociale des 13-25 ans de la cité Tanger » qui a pour objectif de promouvoir l'insertion sociale et l'épanouissement des jeunes de 13 à 25 ans de la Cité Tanger, de créer un climat de confiance qui permet l'émergence des projets portés par les jeunes et de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes filles et garçons en visitant éventuellement les lieux culturels et touristiques de la France et de l'Europe ;
- à l'association **Danube Social et Culturel** (19^{ème}), une subvention de 2.000 euros pour son action « Destination Emploi » qui vise à accompagner les jeunes dans la construction et la réalisation de leurs projets d'avenir, à sécuriser les parcours pour prévenir les situations de précarité et à valoriser les jeunes du quartier ;
- à l'association **Des cris des villes** (19^{ème}), une subvention de 1.000 euros pour son projet « Racontons le sud du 19^{ème} arrondissement – Valorisation de deux balades sonores », qui vise à déconstruire les fractures mentales et atténuer les frontières entre les différents quartiers de l'arrondissement dès le plus jeune âge en sortant de son quartier et en rencontrant des jeunes d'autres quartiers ;
- à l'association **Esprit, Savoir, Sport et Equité - ESSE** (19^{ème}), une subvention de 10.000 euros pour son action « Animation de la vie du quartier Danube » dont une des principales missions vise particulièrement les jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle (formation et accompagnement des BAFA Citoyens) et leur implication dans la vie locale ;
- à l'association **Espace 19** (19^{ème}), une subvention de 1.000 euros pour son projet « Club R ». Le Club R est un rendez-vous d'échanges et de rencontres destiné aux jeunes de 15-20 ans qu'ils soient adhérents ou non de l'association. Il s'organise les mercredis soir et vise à répondre individuellement et/ou collectivement aux enjeux et échéances des jeunes à l'approche de leur majorité d'âge ;
- à l'association **Espoir et Avenir pour Tous à Claude Bernard - EACB** (19^{ème}), une subvention de 2.000 euros pour son action « Incroyable Talents Rosa Parks Macdonald ». En associant des personnalités issues du quartier qui ont réussi professionnellement dans différents domaines, l'association souhaite changer le regard sur le potentiel professionnel des jeunes issus de quartiers défavorisés, et impulser une dynamique de

réussite. En leur faisant prendre conscience de leur potentiel, les jeunes pourront se projeter dans l'avenir de manière ambitieuse ;

- à l'association **La Cravate Solidaire** (12^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros, pour son action « Accompagnement de 335 personnes issues des QPV parisiens dans leur parcours d'insertion » dans le 19^{ème} arrondissement. Ce projet a pour objectif de lever les freins à l'emploi, de lutter contre les discriminations à l'embauche, notamment celles liées à l'apparence, et de favoriser l'intégration professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Il permet également de faire face aux enjeux soulevés par la crise sanitaire pour les publics en insertion, en leur proposant des accompagnements adaptés à leurs besoins. Une cinquantaine de jeunes des quartiers politique de la ville du 19^{ème} arrondissement bénéficiera de ces actions ;
- à l'association **Les Jeunes Ambitieux** (19^{ème}), une subvention de 1.000 euros pour son action « L'Ambition au service de l'éducation » qui vise à proposer aux jeunes un ensemble d'activités prenant la forme d'un parcours composé de diverses actions. Le jeune va tantôt étudier des matières, tantôt être accompagné sur son orientation scolaire, tantôt recevoir des fournitures pour bien entamer sa rentrée. Les actions se complètent toutes et visent à encourager les jeunes des quartiers populaires à faire des études ambitieuses. L'égalité des chances est le mot d'ordre de ce projet ;
- à l'association **Paris Acasa Futsal** (10^{ème}), une subvention d'un montant global de 4.000 euros pour ses actions « Acasa 19 United ou la prévention des rixes inter-quartier par le sport » (3.000 euros) et « Génération sportive, studieuse et citoyenne ! » (1.000 euros) dans le 19^{ème} arrondissement. La première action a pour objectif d'endiguer les phénomènes d'errances et de violence chez les jeunes au sein des quartiers et aux alentours des TEP Curial et Barbanègre, en proposant des ateliers socioéducatifs et d'insertion professionnelle et en utilisant le sport comme support de médiation, de dynamisation et de réinsertion sociale. La deuxième action vise à prévenir le décrochage scolaire par le biais d'actions citoyennes et interculturelles ;
- à l'association **RNB Yourself** (19^{ème}), une subvention de 2.000 euros pour son action « Médiation sociale par la musique - aide à la recherche d'emploi – prévention des conduites à risques » qui vise à accompagner des jeunes à travers une pratique musicale pour valoriser leurs compétences et développer leur autonomie ;
- à l'association **Star – Science Technologie Art Recherche** (10^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour son projet « Accès à l'emploi : faire face aux obstacles et aux discriminations pour construire son parcours professionnel » dans le 19^{ème} arrondissement, a pour objectif d'outiller les jeunes pour leurs futurs entretiens d'embauche ou de stage, en leur donnant les clefs pour comprendre les discriminations et les enjeux de l'égalité femmes/hommes, de façon à leur permettre de

faire face aux difficultés et aux obstacles dans leur parcours ou leur insertion professionnelle ;

- à l'association **Vagabond Vibes** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « La réussite scolaire, l'insertion, l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes ». Il s'agit d'accompagnement à la scolarité, d'orientation et de suivi pour les jeunes, mais également d'accompagnement des familles et des jeunes vers l'autonomie dans leurs accès aux droits à travers la médiation parents institutions ;
- à l'association **Vivre Ensemble à Maroc Tanger** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Vivre ensemble à Maroc Tanger – Action jeunesse de territoire ». Il s'agit de répondre à la problématique prioritaire de l'emploi en accompagnant les jeunes dans leurs démarches, leurs projets, leurs parcours scolaires, professionnels et civiques. Les actions collectives d'ouverture à la citoyenneté sont favorisées notamment par le tutorat des plus jeunes, par les séjours collectifs et à thèmes, par le sport ;
- à l'association **Archipelia** (20^{ème}), une subvention d'un montant global de 3.000 euros pour son projet « Bâtir son avenir ». Celui-ci vise à sensibiliser une vingtaine de jeunes âgé.e.s de 14 à 25 ans aux risques de conduites à risque, à offrir un suivi individualisé vers un parcours de remise en confiance et à valoriser et accompagner la concrétisation d'un projet d'avenir grâce au développement de partenariats avec des acteurs de la jeunesse, notamment des acteurs de l'éducation spécialisée ;
- à l'**Association Belleville Citoyenne** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Modul'R : Les premières marches vers un parcours numérique professionnel » ayant pour objectif d'améliorer l'acquisition de compétences numériques spécifiques permettant de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers politique de la ville par un accompagnement à la structuration de leurs projets professionnels.
- à l'association **Ateliers Couture de l'Est Parisien** (20^{ème}), une subvention de 1.000 euros pour son projet « Modéliste en herbe : ateliers de couture gratuits et exposition/vente pour adolescent.e.s ». Ces stages combinent un apprentissage de techniques pointues, une sensibilisation au développement durable (récupération de tissus et vêtements) et a pour but de faire connaître les différents métiers liés à la couture, déclencher des envies et susciter des orientations professionnelles chez les jeunes ;
- à l'association **Le Garage Numérique** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son action « Jeunes citoyens numériques » destinée à accompagner une centaine de jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle à l'aide des outils informatiques et leur fait bénéficier d'une mise en réseau sous la forme d'ateliers collectifs et individuels ;

- à l'association **L'Émancipation par l'Art de Faire** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Parcours de remobilisation et d'insertion (PRI) ». Cet outil a vocation à remobiliser des jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en formation. Il utilise la création artistique via la maroquinerie comme levier d'insertion ;
- à l'association **Socrate Soutenir Organiser Créer des relais d'apprentissage tous ensemble** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Forum des métiers et de l'orientation à destination des élèves de 4^{ème} J. Perrin et PMF ». Le projet vise à organiser un évènement ayant pour objectif la découverte des métiers de la rue Saint-Blaise et de ses abords pour les élèves de 4^{ème} mais également à faciliter la recherche de stage de 3^{ème} ;
- à l'association **Zart's Prod** (11^{ème}), une subvention d'un montant de 2.500 euros, pour son projet « Web séries : découverte des métiers (régie, décoration, habillage/maquillage et musique de film) » dans le 20^{ème} arrondissement, qui vise à initier et accompagner un groupe de jeunes sur des compétences techniques portant d'une part sur les métiers de la régie et la décoration d'un film et d'autre part sur les métiers de la musique de film. Il permet aux jeunes de découvrir et expérimenter ces métiers qui peuvent être de futurs débouchés pour eux mais également de s'approprier des équipements du quartier ;
- à l'association **Colombbus** (10^{ème}), une subvention d'un montant global de 2.000 euros, pour ses projets « Parkour Numérk'Up, découverte métiers numériques et accompagnement socio-professionnel » dans les 10^{ème} (1.000 euros) et 18^{ème} arrondissements (1.000 euros). L'objectif principal du projet est d'initier les jeunes participant·e·s à 3 métiers du numérique (Game Designer, Graphiste Web, Développeur Web) et de leur proposer un accompagnement socio-professionnel rapide pour les orienter vers une formation certifiante et les accompagner vers la création ou amélioration de leur réseau professionnel ;
- à l'association **L'Esprit du Vent** (18^{ème}), une subvention d'un montant global de 3.000 euros pour ses projets « 2023 – L'Esprit du Vent – Candidatures Parcours Sup : accompagner les jeunes du QPV » (2.000 euros) dans le 11^{ème} arrondissement, qui vise à soutenir la poursuite d'études supérieures par l'accompagnement concret des jeunes de terminale ou en année de césure aux candidatures sur la plateforme Parcours Sup, à prévenir les ruptures de parcours pour les jeunes qui souhaitent poursuivre en alternance par des candidatures hors Parcours Sup et à contribuer à de meilleurs choix de filières par un travail en amont sur l'orientation et « P.A.R.I. Permanences Ateliers Réussir l'Insertion » (1.000 euros) dans le 18^{ème} arrondissement, qui a pour objectif de proposer un accompagnement « à la carte », au plus près des besoins à des jeunes de 18 à 30 ans, de niveau de qualification 3, 4, des quartiers Politique de la Ville de Paris du 18^{ème} arrondissement –

quartier La Chapelle, pour les soutenir dans leur accès à l'emploi et à la formation ;

- à l'association **Culture Prioritaire** (92400 Courbevoie), une subvention d'un montant global de 6.000 euros, pour ses projets « Egalité des chances : culture générale et culture des métiers pour les jeunes » dans les 17^{ème} (4.000 euros) et 18^{ème} arrondissements (2.000 euros). L'association propose en alternance des séances interactives, des sorties extrascolaires, des interventions de professionnels et des visites d'entreprises animées par des intervenants spécialisés qui ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes ;
- à l'association **Korhom** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros, pour son projet « Stage Justice Avenir Pro' Pour Tou·tes 2023 » dans les 18^{ème} (500 euros) et 19^{ème} arrondissements (500 euros), a pour objectif de permettre aux jeunes défavorisés d'accéder à un stage professionnel de qualité et de leur faire découvrir l'étendue des métiers de la justice et du droit pour favoriser leur insertion professionnelle ;
- à l'association **Tremplin Jeunesse** (19^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros, pour son projet « Ateliers Tremplin vers mon orientation » dans les 18^{ème} (500 euros) et 19^{ème} arrondissements (500 euros). Il s'agit d'un parcours de remobilisation pour les jeunes de 16 à 30 ans se questionnant sur leur orientation. Le parcours de 4 semaines s'articule autour de la création d'une entreprise éphémère coopérative liée à l'ESS et aux enjeux de transition écologique ;
- à l'association **Parcours le Monde Ile-de-France** (6^{ème}), une subvention globale de 13.000 euros pour son projet intitulé « Osez l'international ! pour l'emploi des jeunes » dont 10.000 euros au titre de la Jeunesse sur le territoire parisien et 3.000 euros au titre de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement. Le projet de l'association vise à faire de la mobilité européenne et internationale un véritable outil d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes, notamment ceux et celles issu·e·s de quartiers populaires, dans une démarche d'autonomisation et d'accès à l'emploi ou à la reprise d'études et/ou de formation. L'association promeut et développe à travers l'éducation formelle et non-formelle, la mobilité européenne et internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté, auprès des jeunes ;
- à l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)** (10^{ème}), une subvention d'un montant de 6.000 euros, pour son projet « Apprentis solidaires : une préparation à l'apprentissage par un engagement solidaire » sur le territoire parisien. Ce programme vise à préparer des jeunes à l'apprentissage via un accompagnement multidimensionnel dont la particularité et le point d'orgue consistent en la réalisation de missions solidaires, vues comme un médium d'acquisition de compétences transversales ;

- à l'association **Zup de Co** (12^{ème}), une subvention de 2.000 euros, pour son action « Réduire l'échec scolaire et favoriser la scolarité entre jeunes à Paris » sur le territoire parisien. Le projet a pour buts de lutter contre l'échec scolaire au sein de 11 collèges parisiens REP et REP+, en accompagnant 500 collégien·ne·s en difficultés (dont 300 de 13 ans et +) grâce à 130 jeunes étudiant·e·s, bénévoles ou en service civique et de favoriser l'organisation par les jeunes bénévoles et volontaires en service civique d'actions complémentaires permettant d'enrichir les jeunes accompagnés dans les domaines de la culture, du numérique et de l'orientation professionnelle.

- à l'association **Centre d'Information et de Documentation Jeunesse** (15^{ème}), une subvention d'un montant de 68.000 euros pour son fonctionnement. Le projet du CIDJ est d'une part d'animer et de professionnaliser le réseau Information Jeunesse qui concourt à l'information des jeunes en IDF et plus spécifiquement à Paris avec l'implantation de la structure parisienne du CIDJ au Quartier Jeunes, QJ (Paris Centre), les 25 structures labellisées sur le territoire parisien, au sein des Centres Paris Anim' et des Espaces Paris Jeunes de la Ville de Paris et, d'autre part, à accompagner et conseiller le public jeune sur tous les sujets qui l'intéresse (réorientation scolaire et professionnelle, découverte des métiers et des secteurs d'activités, mobilité internationale, création d'activité, accès au droit, au logement, etc.) en intervenant au sein de QJ. À ce financement s'ajoute, au-delà de la CODP à QJ, une mise à disposition à titre gratuit de la Halle Carpentier pour un forum emploi handicap ; la gratuité est justifiée par la nature de l'événement qui s'adresse à un public large, avec un accès gratuit, qui poursuit des objectifs d'intérêt général, et qui ne peut se déployer au sein de QJ au regard de la fréquentation simultanée attendue ;

- à la **Société Coopérative Ouvrière de Production Coopaname** (20^{ème}), une subvention de 10.000 euros pour son projet intitulé « Sensibilisation et accompagnement des jeunes vers la citoyenneté économique » à travers lequel elle propose des actions d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes autour de la création d'emplois, d'activités ou d'entreprises. Coopaname incite la jeunesse parisienne à s'impliquer davantage dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et partage ainsi sa connaissance de la diversité des formes d'entreprises et d'emplois liés à ce secteur. Elle accompagne les jeunes dans leurs projets collectifs et/ou individuels, les intègre dans un processus de coopération et les encourage dans la pratique du compagnonnage ;

- à l'association **Proximité** (93200 Saint-Denis), une subvention de 4.000 euros pour son action « Déploiement des programmes de parrainages individuels et mise en place d'ateliers collectifs ». Le projet de l'association a pour ambition d'accompagner des jeunes issus de territoires en difficulté dans leur réussite scolaire et professionnelle

grâce à un accompagnement qui mêle parrainage individuel et temps collectifs ;

- à l'association **Rêv'Elles** (93100 Montreuil), une subvention de 5.000 euros, pour son action « Programme Rêv'Elles ton potentiel – Accompagnement de 180 jeunes filles en Ile-de-France » sur le territoire parisien. Le programme RVL Ton Potentiel fait bénéficier les jeunes femmes âgées de 14 à 20 ans d'un accompagnement individuel et collectif expérientiel pour travailler sur la confiance en soi, le pouvoir d'agir et l'ouverture du champ des possibles ;

Compte tenu de l'intérêt de ces actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s et de leur adéquation, tant avec les contrats jeunesse des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements qu'avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 242.000 euros aux 55 associations de jeunesse.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions et avenants annexés au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris